

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	25	25 + 1 pouvoir

Date de convocation 12 décembre 2023
Date de publication 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Bruno LORILLERE, Pierre Frédéric MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI.**

Représentés : **Raynald INGELAERE pouvoir à Angélique CHEVRE.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 08_19122023

N°08 : ADMISSION EN NON-VALEUR
Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Le rapporteur informe le conseil municipal sur l'impossibilité de recouvrer des créances pour un montant de 467.06 €. Madame la trésorière de Bar-sur-Aube a transmis un état de demande d'admissions en non-valeur. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient, pour régulariser la situation budgétaire de la commune, de les admettre en non-valeur.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 11 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 467.06 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public :

Exercice	N° titre	Montant	Services concernés
<i>Liste 6188930231</i>			
2019	450	37,40 €	Restauration scolaire
2019	430	30,00 €	Médiathèque
TOTAL		67,40 €	
<i>Liste 6194942531</i>			
2018	374	31,50 €	Droits de place - marché
TOTAL		31,50 €	
<i>Liste 6046200531</i>			
2022	578	21,00 €	Restauration scolaire
TOTAL		21,00 €	
<i>Liste 5631020131</i>			
2021	262	26,26 €	Restauration scolaire
2021	443	16,20 €	Restauration scolaire
2021	143	21,60 €	Restauration scolaire
TOTAL		64,06 €	
<i>Liste 5708140131</i>			
2021	519	23,00 €	Restauration scolaire
2021	262	45,00 €	Restauration scolaire
TOTAL		68,00 €	
<i>Liste 6047800731</i>			
2022	273	23,40 €	Restauration scolaire
2022	192	32,40 €	Restauration scolaire
2022	225	16,20 €	Restauration scolaire
2022	341	28,80 €	Restauration scolaire
TOTAL		100,80 €	
<i>Liste 6047800931</i>			
2023	79	32,50 €	Restauration scolaire
2022	536	21,60 €	Restauration scolaire
2023	68	37,60 €	Restauration scolaire
2022	578	22,60 €	Restauration scolaire
TOTAL		114,30 €	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



.....Simone DEVAUX....., secrétaire de séance

